

une compétence internationale-ment reconnue dans le domaine de la réception et de la diffusion des données recueillies par satellite. D'autres nations qui désirent recevoir directement les données des satellites *ERTS* étudient actuellement le système de réception canadien. Une station temporaire de repérage, qui a servi dans le cadre du programme *Skylab*, sera remise en service à Terre-Neuve à la suite de la prorogation d'un accord antérieur concernant la surveillance de l'entreprise spatiale conjointe des États-Unis et de l'URSS (*Apollo-Soyouz*).

Coopération pour la défense nord-américaine

La Commission mixte permanente pour la défense, où la partie canadienne est formée de représentants des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, est l'organe consultatif principal de la collaboration canado-américaine en matière de défense. La Commission a tenu trois réunions en 1973 et a examiné toute une gamme de questions se rattachant aux

ententes bilatérales pour la défense de l'Amérique du Nord. Les conclusions de ses travaux devraient aider le gouvernement à prendre une décision en 1975, date à laquelle l'accord du NORAD devra être renégocié. (Il est encore question de la coopération canado-américaine pour la défense dans la partie de la présente Revue qui traite des relations de défense).

Environnement

Les gouvernements des États-Unis et du Canada ont continué d'accorder une attention croissante aux problèmes bilatéraux qui se posent dans le domaine de l'environnement, ce qui reflète la prise de conscience manifestée à cet égard par les gouvernements des provinces et des États, par les municipalités et par le grand public.

L'accent a été mis en particulier sur la qualité de l'eau, notamment dans les Grands lacs, dans la rivière Souris au Manitoba et le long des côtes de la Colombie-Britannique. Les responsabilités confiées à la Commission mixte internationale aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs témoignent du rôle accru que peut jouer cet organisme à l'égard des problèmes de ce genre. Voici un bref exposé des principales questions qui ont retenu l'attention en 1973 sur ce sujet:

Qualité de l'eau dans les Grands lacs

Aux termes de l'accord conclu en avril 1972, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont

adopté des mesures visant à rétablir et à améliorer la qualité de l'eau dans les Grands lacs. Des représentants des deux gouvernements se réunissent fréquemment pour analyser les progrès réalisés dans la voie des objectifs qu'énonce l'accord.

Les responsabilités confiées à la Commission mixte internationale (CMI) aux termes de l'accord marquent un nouveau départ par rapport aux fonctions que la Commission exerçait traditionnellement. Celle-ci est notamment appelée à suivre de près les progrès réalisés concernant les objectifs de qualité de l'eau et à recommander des améliorations dans les objectifs, les règlements et les programmes. En 1973, la Commission a ouvert à Windsor (Ontario) un bureau régional qui doit la seconder dans l'accomplissement de ces tâches. Elle fait rapport tous les ans aux deux gouvernements au sujet des réalisations qui relèvent de l'accord, elle formule des conseils et des recommandations à leur intention et peut publier ses conclusions.

Niveaux des Grands lacs

La CMI a présenté aux gouvernements du Canada et des États-Unis, le 28 juin 1973, un rapport spécial dans lequel elle recommandait des modifications au régime de régularisation des débits du lac Supérieur. La proposition a pour objet de parer aux effets de périodes de hautes ou de basses eaux dans l'ensemble du réseau des Grands lacs, sans causer de torts indus aux intérêts du lac Supérieur. Il s'agit seulement d'une recommandation provisoire, en attendant le rapport final de la Commission sur les possibilités de régularisation à long terme des niveaux et des débits de tout le bassin des



Récepteur de données de satellites à Prince Albert (Sask.).